



ADHÉSION AU SIA-QC MEMBRE RANDONNEUR

Votre adhésion permettra d'aider à l'entretien et à l'amélioration continue du sentier tout en contribuant à la protection de l'environnement. Le prix d'une adhésion annuelle est de 10\$ par personne, vous avez également la possibilité de payer pour plus d'une année (1an/10\$ ou 3ans/30\$ ou 5ans/50\$). Les membres du SIA-QC ont accès au réseau des membres partenaires de services. De plus, les membres sont tenus informés, par le biais d'un journal des membres.

Nouveau depuis 2008 ! Afin de faciliter et de fidéliser le processus de renouvellement, nous avons développé deux nouvelles options de renouvellement qui permettent de **confirmer votre adhésion à long terme**, soit en optant pour une adhésion à vie ou en optant pour un renouvellement annuel automatique qui peut se terminer sur demande.

L'option d'adhésion à vie est offerte pour une somme de 200 \$ ou 250 \$ ou 300 \$ selon votre choix et le paiement peut s'échelonner sur 1 ou 3 ou 5 ans, toujours selon votre choix. Par exemple, un membre pourrait choisir de contribuer pour un total de 250 \$ payable sur 5 ans (50 \$ par année). Cet engagement est considéré comme un don au SIA-QC et en échange, un peu comme si on achetait un bout du sentier, vous serez présenté comme membre à vie dans une nouvelle section du site Web. Nous aimerions recevoir une photo de vous et un petit texte pour vous présenter et pour expliquer votre intérêt envers le SIA-QC. Cette nouvelle section Web sera conservée et maintenue au fil des années avec l'ajout au cours des prochaines décennies de nouveaux membres à vie du SIA-QC. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour plus d'informations à ce sujet.

Si vous optez pour un renouvellement annuel automatique, vous recevrez une facture de renouvellement chaque année. Vous pouvez également optez pour un renouvellement annuel automatique par carte de crédit. Si vous souhaitez annuler, vous n'avez qu'à nous en aviser par écrit.

Privilèges pour les membres randonneur du SIA-QC :

- Droit de vote et de participation au Conseil d'Administration ;
- Rabais auprès de certains de nos partenaires.
- CSST : Protection des travailleurs bénévoles
- Informations par courriel;

